

Examen Périodique Universel

Canada

Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies

Traite humaine au Canada : nouveaux défis

Soumission présentée par le

Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale

(CATHII)¹



44e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

2023

¹ Avec l'assistance technique de Franciscans International

1. Fondé en 2004, le Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (« CATHII ») est une organisation non gouvernementale qui a, entre autres, publié une étude sur les besoins des victimes au Canada², une autre sur les cas de travail forcé au Canada³, ainsi qu'un répertoire de ressources pour les victimes de traite et mis sur pied la Coalition québécoise contre la traite des personnes⁴. Les membres du Comité d'action contre la traite des personnes interne et internationale sont des communautés religieuses et des groupes de foi dont une grande majorité est membres d'UNANIMA International, ONG ayant un statut consultatif à l'ECOSOC. De plus, deux membres sont associés à la famille franciscaine représentée aux Nations Unies par Franciscans International. Le CATHII a présenté une soumission conjointe avec Franciscans International lors de l'examen périodique du Canada en 2018.

2. Par l'entremise de la présente contribution, le CATHII veut présenter la situation actuelle en matière de lutte contre la traite des personnes au Canada et formuler des recommandations.

Le Canada et la traite humaine

3. En 2018, lors du troisième examen périodique universel, le Canada a accepté plusieurs recommandations concernant la traite des personnes⁵ incluant le travail forcé. Au niveau national, parmi les lois⁶ et les initiatives du gouvernement fédéral, il faut mentionner en premier lieu la nouvelle Stratégie nationale de lutte contre la traite humaine (2019-2024)⁷ élaborée avec les 4 P : prévention, protection, poursuites et partenariat, mais en ajoutant une nouvelle dimension soit l'autonomisation des personnes survivantes. Un comité consultatif de survivantes et de survivants, du financement pour une campagne nationale de sensibilisation du public et pour une ligne téléphonique d'urgence canadienne contre la traite des personnes sont parmi les éléments inclus dans ce plan d'action. Chaque deux ans, Statistique Canada⁸

² See CATHII, *Frontline Responses to Human Trafficking in Canada: Coordinating Services for Victims*, 2014, available at: http://www.cathii.org/sites/www.cathii.org/files/CATHII_english.pdf (Last accessed 30 March 2023).

³ CATHII, *The Exploitation of Foreign Workers in Our Own Backyards: An Examination of Labour Exploitation and Labour Trafficking in Canada*, August 2015, available at: http://www.cathii.org/sites/www.cathii.org/files/the_exploitation_of_foreign_workers_in_our_own_backyards_0.pdf (Last accessed 30 March 2023).

⁴ See CATHII, Coalition Québécoise Contre La Traite Des Personnes, available at: <http://www.cathii.org/node/83> (Last access 30 March 2023).

⁵ From Thailand, Serbia, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, Angola.

⁶ For more details about legislation see: <https://www.canadianhumantraffickinghotline.ca/resources/trafficking-in-persons-in-canada-2020/>

⁷ See PUBLIC SAFETY CANADA, *National Strategy to Combat Human Trafficking 2019-2024*, 2019, available at: <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/2019-ntnl-strtg-hmnn-trffc/index-en.aspx> (Last accessed 30 March 2023).

⁸ See STATISTICS CANADA, *La traite des personnes au Canada*, 2021, 6 December 2022, available at: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-005-x/2022001/article/00001-fra.htm> (Last accessed 30 March 2023).

publie un bulletin statistique sur la traite des personnes au Canada⁹. Au moment de rédiger cette soumission, un projet de loi concernant le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement est en discussion.

4. La traite humaine sous l'angle de la traite des organes a été l'objet d'un projet de loi ayant reçu la sanction royale le 15 décembre 2022.¹⁰ Comme le résume le *Globe and Mail*¹¹: "It bans Canadians from travelling abroad to receive an organ transplant without the informed consent of a donor or someone authorized to give consent. It would make it illegal for Canadians to play any role in unauthorized organ transplants – with a maximum penalty of 14 years in prison."

5. Au niveau international, en 2019, le Canada s'est joint à l'Alliance 8.7¹² visant à atteindre la cible 8.7 des Objectifs de développement durable des Nations Unies concernant le travail forcé, l'esclavage et les pires formes de travail des enfants.

6. En accord avec le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale: « Canada's federal system is important to consider in assessing whether certain promising antihuman trafficking practices from other countries would work in Canada. The federal parliament and the provincial legislative assemblies in Canada are independent with respect to certain areas of legislative authority, while other areas hold shared jurisdiction and responsibility. As a general matter, addressing the needs of victims – one of the foci of this report – is an area of shared responsibility between the federal and provincial governments. While victim services and assistance exist in all provinces and territories, certain other programs, measures and initiatives targeting victims of crime are administered federally, such as the temporary residence permits for internationally trafficked victims available from Citizenship and Immigration Canada ("CIC").»¹³

7. En 2021, fruit d'une consultation auprès des personnes survivantes et des personnes qui les soutiennent, l'Ontario a élaboré une nouvelle loi incluant des modifications à des législations existantes pour renforcer sa stratégie de lutte contre la traite. Au niveau de la prévention, la

⁹ "... sexual exploitation is often the focus of human trafficking research, as are the experiences of female victims specifically. As such, male victims of sexual exploitation and victims of other types of trafficking might be overlooked..." <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-005-x/2022001/article/00001-eng.htm>

¹⁰ PARLEMENT DU CANADA, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (trafic d'organes humains), 22 November 2021, available at: <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/s-223> (Last accessed 3 April 2023).

¹¹ <https://www.theglobeandmail.com/politics/article-canada-passes-anti-organ-trafficking-bill-and-pro-tibet-motion/>

¹² Alliance 8.7 is "a global partnership fostering multi-stakeholder collaboration to support governments in achieving target 8.7 of Agenda 2030." See UN DEPARTMENT OF ECONOMIC AND SOCIAL AFFAIRS, *Alliance 8.7*, available at:

<https://sdgs.un.org/partnerships/alliance-87#:~:text=Alliance%208.7%20is%20a%20global,target%208.7%20of%20Agenda%202030> (Last accessed 31 March 2023).

¹³ See ICCLR, An Exploration of Promising Practices in Response to Human Trafficking in Canada, May 2010, available at: <https://icclr.org/wp-content/uploads/2019/06/An-Exploration-of-Promising-Practices-in-Response-to-Human-Trafficking-in-Canada.pdf?x34947>

sensibilisation auprès de la population est accrue. Au niveau de la protection, avec une attention plus grande concernant les mineurs et les Autochtones, les victimes et les personnes qui les aident peuvent demander des ordonnances interdictives de plus de trois ans. De plus, l'accès aux registres de clients des hôtels et autres types d'hébergement à court terme est accessible aux services de police¹⁴.

8. Une loi de la province de la Saskatchewan est entrée en vigueur en avril 2022 permettant aux victimes de demander une ordonnance de protection – interdisant aux trafiquants de contacter les victimes -, d'engager une action en justice et aussi de demander une compensation financière¹⁵.

9. La Covid-19 a également exacerbé les vulnérabilités des victimes du travail forcé et, plus généralement, de la traite des êtres humains. Un rapport¹⁶ de Migrants Rights Network a documenté la situation de grande vulnérabilité et d'exploitation lors de la pandémie de COVID-19 avec la participation de 201 travailleuses domestiques temporaires. La grande majorité des répondantes au sondage sont des femmes racisées qui racontent « le travail quotidien sans interruption, des milliers de dollars en salaire impayé, des employeurs qui demandent de rester à la maison pendant des mois, des expulsions pendant la pandémie et les conséquences de la séparation avec leurs familles. »¹⁷ Bien que ces données ne concernent que les travailleurs domestiques, des difficultés similaires ont été rencontrées dans d'autres secteurs.

10. Bien qu'il existe des législations et des politiques tant au niveau fédéral et provincial sur la traite des êtres humains, il y a encore des défis à relever dans différents domaines. Ce texte se concentre sur les lacunes relatives à la prévention, la protection et l'autonomisation.

Prévention

11. Comme le soulignent plusieurs études et recherches¹⁸, la grande majorité des cas de travail forcé au Canada concerne des travailleurs migrants utilisant les voies officielles pour venir

¹⁴ See NEWSROOM ONTARIO, *Ontario passes bill to strengthen the fight against human trafficking*, 1 June 2021, available at: <https://news.ontario.ca/en/release/1000237/ontario-passes-bill-to-strengthen-the-fight-against-human-trafficking> (Last accessed 31 March 2023).

¹⁵ See GOVERNMENT OF SASKATCHEWAN, New legislation to protect victims of human trafficking in effect, 25 April 2022, available at: <https://www.saskatchewan.ca/government/news-and-media/2022/april/25/new-legislation-to-protect-victims-of-human-trafficking-in-effect> (Last accessed 31 March 2023).

¹⁶ See MIGRANT RIGHTS NETWORK, Behind Closed Doors: Exposing migrant care worker exploitation during COVID-19, 28 October 2020, available at: <http://migrantrights.ca/BehindClosedDoors/> (Last accessed 3 April 2023).

¹⁷ See RADIO-CANADA, Des travailleurs domestiques surchargés pendant la pandémie, 28 October 2020, available at: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1744885/travailleuses-migrantes-domestiques-pandemie-conditions-travail-covid> (Last accessed 3 April 2023).

¹⁸ See CANADIAN COUNCIL FOR REFUGEES, Forced labour happens in Canada: the Wasaga/Barrie case of Mexican migrant workers in Canada, October 2019, available at: https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/labour-trafficking-case-study-en-web_1.pdf (Last accessed 31 March 2023); FREEDOM UNITED, Jamaican farmworkers in Canada organize against “systemic slavery”, 24 August 2022, available at: <https://www.freedomunited.org/news/Jamaican-farmworkers-canada/> (Last accessed 31 March 2023).

travailler au Canada, notamment le Programme des travailleurs étrangers temporaires.¹⁹ En 2016, ce Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) a été l'objet d'un rapport par un comité de députés fédéraux, dont son volet de l'agriculture primaire (PTAS)²⁰. Une réforme globale du Programme des travailleurs étrangers temporaires a été réalisée en février 2019. Les travailleurs migrants temporaires dans le secteur agricole sont non seulement sélectionnés par les employeurs avec ce programme, mais ils se trouvent aussi dépendants de leurs employeurs à cause du permis de travail fermé. Comme le souligne le CCR : If their employer exploits them, their options are to remain with the employer or leave Canada. If they complain, their employer can fire them, resulting in the loss of their right to remain in Canada. Workers therefore often feel forced to endure abuse.²¹

12. Plusieurs organisations constatent les formes d'abus et d'exploitation dont sont victimes les travailleurs migrants sur le terrain et cela s'applique aussi au milieu agricole : « In Canada, migrant worker programmes involve being tied to the importing employer; low wages, often below the official minimum, and long hours with no overtime pay; dangerous working conditions; crowded and unhealthy accommodation; denial of access to public healthcare and employment insurance, despite paying into the programmes; and being virtually held captive by employers or contractors who seize identification documents. It is their temporary legal status that makes migrant workers extremely vulnerable to abuse; any assertion of their rights leads not only to contract termination but also deportation. Migrant workers thus represent the 'perfect workforce' in an era of evolving global capital-labour relations: commodified and exploitable; flexible and expendable. The exceptional freedom of globalised capital stands in stark contrast to the restrictions on those migrant workers whose precarious labour secures corporate profits. »²² Le CCR précise : "Closed work permits for Temporary Foreign Workers violate the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, to which Canada is a signatory. Article 6 guarantees the right to freely choose or accept work, and to full and productive employment in conditions which safeguard workers' fundamental political and economic freedoms."²³

13. Le permis de travail fermé (ou restreint) est une porte ouverte aux abus, à l'exploitation et au travail forcé. Il y a donc un déséquilibre entre le pouvoir qui se trouve dans les mains des

¹⁹ See this article: http://s3.amazonaws.com/migrants_heroku_production/datas/2705/Jill_Hanley_et_al - Using_Human_Trafficking_Human_Rights_and_Labour_Law_to_Protect_Migrant_Workers - 2020_original.pdf?1596485105

²⁰ See HOUSE OF COMMONS OF CANADA, *Rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées*, September 2016, available at: <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/HUMA/Reports/RP8374415/humarp04/humarp04-f.pdf> (Last accessed 31 March 2023).

²¹ See CANADIAN COUNCIL FOR REFUGEES, *Temporary Foreign Worker Program*, May 2016, available at: https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/tfwp-review-submission_1.pdf (Last accessed 31 March 2023).

²² See Walia, H. (2010). Transient servitude: migrant labour in Canada and the apartheid of citizenship. *Race & Class*, 52(1), 71–84, <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/0306396810371766>

²³ See CANADIAN COUNCIL FOR REFUGEES, *Temporary Foreign Worker Program*, May 2016, available at: https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/tfwp-review-submission_1.pdf (Last accessed 31 March 2023).

employeurs et le caractère temporaire et précaire qui pèse sur les épaules des travailleurs migrants temporaires. Pour les organismes de soutien aux travailleurs migrants et de lutte contre la traite humaine, il s'agit du principal changement demandé dans le programme des travailleurs migrants temporaires, incluant le milieu agricole. En effet, ce type de permis de travail est un obstacle à l'exercice des droits humains. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (province de Québec) conclut : « Le permis de travail restreint porte atteinte au droit à la liberté et au droit à des conditions de travail justes et raisonnables qui respectent leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique.»²⁴ Il est possible pour un travailleur migrant temporaire, ainsi que pour un autre travailleur, un témoin, de signaler un abus en ligne,²⁵ Malgré cela, cette possibilité ne s'attaque pas aux causes du travail forcé.

14. Pour ne plus être lié à cet employeur, un travailleur migrant temporaire, dont celui du secteur agricole, doit obtenir un autre permis de travail. En effet, le Canada offre cette possibilité de demander un « permis de travail ouvert pour les travailleuses et les travailleurs vulnérables » (PTOTV)²⁶. La demande doit se faire en ligne et les documents doivent être soumis en français ou en anglais. Or, dans la pratique, les travailleurs étrangers temporaires ne parlent pas ou très peu une des deux langues officielles du Canada²⁷. Outre la langue, d'autres obstacles se présentent : le niveau d'alphabétisation, la connaissance de l'utilisation d'un ordinateur et la manière de faire la demande en ligne, l'accès à un ordinateur, l'obligation de fournir des documents dans une des langues officielles, le délai d'attente, l'incertitude de la réponse. « It's a bandaid on a system that is broken from the beginning, » said Fay Faraday, a lawyer and assistant professor at York University who has written several reports on Canada's migrant worker programs. »²⁸ Les lieux de travail des migrants temporaires dans le secteur agricole sont souvent isolés, ce qui contribue à l'invisibilité de ces travailleurs. « Isolation in rural areas is a big reason why farm workers are so vulnerable, Yeager says. "You don't see them, and it's kind of out of sight, out of mind. »²⁹

²⁴ See COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE, La discrimination systémique à l'égard des travailleuses et travailleurs migrants, p.90, December 2011, available at:

https://www.cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/Avis_travailleurs_immigrants.pdf (Last accessed 31 March 2023).

²⁵ See GOVERNMENT OF CANADA, Online form to report abuse of temporary foreign workers, 11 January 2023, available at : <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/services/foreign-workers/report-abuse/tool.html> (Last accessed 31 March 2023).

²⁶ Ibid.

²⁷ "Migrant workers applying for an open work permit must submit documentary evidence in English or French. Applications are only accepted online. The website is only in English and French. Mexican workers are by far the largest participants in the Seasonal Agricultural Workers' Program; most do not speak English and about 42 per cent have a primary school education or less, data obtained from the Mexican Ministry of Labour shows." See TORONTO STAR, Open work permits for exploited migrant workers a 'Band-Aid solution', critics say, 17 July 2020, available at: <https://www.thestar.com/business/2020/07/17/open-work-permits-for-exploited-migrant-workers-a-band-aid-solution-critics-say.html> (Last accessed 31 March 2023).

²⁸ Ibid.

²⁹ See AVENUE CALGARY, Labour trafficking in Alberta, 18 November 2019, available at: <https://www.avenuecalgary.com/city-life/labour-trafficking-in-alberta/> (Last accessed 31 March 2023).

15. Une des principales critiques formulées par des organisations de soutien et de défense des droits des travailleurs migrants est le non-accès à la résidence permanente. Le CCR le souligne : "The root of the precariousness and vulnerability experienced by migrant workers in Canada is their precarious status in Canada. While opening TFW work permits to allow labour mobility will greatly improve this situation, access to permanent residence is the only measure that will truly eliminate the vulnerability that is built into the TFWP and put low-skilled migrant workers on an equal footing with the rest of Canadian society".³⁰

16. Miser sur des politiques d'immigration temporaire ne sert pas les droits humains des travailleurs migrants. Comme le souligne le CCR, le Canada « devrait garantir à tous les travailleurs migrants acceptés, peu importe leur catégorie, le droit de faire une demande de résidence permanente lorsqu'ils font une demande de permis de travail. »³¹

Recommendations

17. Nous recommandons que le Canada signe et ratifie la Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

18. Que le Canada modifie les programmes concernant les travailleurs étrangers temporaires de manière à octroyer seulement des permis de travail ouverts et qu'il garantisse le droit aux travailleurs migrants d'appliquer en même temps pour le permis de travail et la résidence permanente.

Protection

19. Une des mesures de protection des victimes de traite est le permis de séjour temporaire ou PST.³² En 2019, le Canada a modifié cette mesure pour devenir un permis de séjour temporaire spécial. Dans son rapport 2021-2022, le ministère canadien Immigration, Réfugiés et Citoyenneté signale qu'il « a également continué le traitement accéléré des permis de séjour temporaire pour les cas de violence familiale et les victimes de la traite de personnes. »³³ Comme le souligne le Canadian Centre to End Human Trafficking, la mesure du PST peut être résumée ainsi : « Pendant la période de validité du permis de séjour temporaire spécial initial, la victime décidera si elle souhaite rentrer chez elle ou rester au Canada et, dans ce cas, si elle souhaite faire une demande de permis de travail. À l'expiration, le PST est renouvelable. Le PST

³⁰ See CANADIAN COUNCIL FOR REFUGEES, *Temporary Foreign Worker Program*, May 2016, available at: https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/tfwp-review-submission_1.pdf (Last accessed 31 March 2023).

³¹ See CANADIAN COUNCIL FOR REFUGEES, CCR concerns: human trafficking in Canada, April 2018, available at: https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/trafficking_brief_april_2018.pdf (Last accessed 3 April 2023).

³² See GOVERNMENT OF CANADA, Permis de séjour temporaire (PST) : Points à examiner en ce qui a trait aux victimes de la traite de personnes, 5 May 2016, available at: <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/permis/victimes-traite-personnes-points-examiner.html> (Last accessed 3 April 2023).

³³ See GOVERNMENT OF CANADA, 2020-2021 Immigration, Refugees and Citizenship Canada departmental progress report for Canada's National Action Plan on Women, Peace and Security, 13 July 2022, available at: <https://www.international.gc.ca/transparency-transparence/women-peace-security-femmes-paix-securite/2020-2021-progress-reports-rapports-etapes-ircc.aspx?lang=eng> (Last accessed 3 April 2023).

suivant, après la fin du permis initial de 180 jours, peut être délivré pour une période allant jusqu'à 3 ans, selon les circonstances individuelles. »³⁴ Il est important de noter que le fait de demander un permis ne garantit pas qu'il sera accordé et les autorités peuvent refuser de l'accorder.

20. Cette mesure a été jugée sous-utilisée, sans compter que plusieurs organisations jugent que la courte période de 180 jours n'est pas suffisante pour les victimes.³⁵ Certaines provinces permettent que la personne ayant un PST puisse avoir accès à l'aide sociale (soutien financier de dernier recours).

21. Le CCR signale un certain nombre de difficultés dans l'attribution du PST : « Le manque de cohérence dans l'émission et l'administration des permis à travers le pays est un des obstacles majeurs qui nuisent à l'efficacité du PST, entraînant ainsi l'inégalité de traitement des survivants de traite d'une région à l'autre, de même qu'entre et à l'intérieur des agences. »³⁶

Recommandation

22. Que le Canada s'assure que les personnes potentiellement victimes de traite humaine et les personnes survivantes de la traite humaine aient un accès facile aux mesures de protection, ainsi qu'à des ressources financières conformément à une approche centrée sur les droits humains fondamentaux, dont le permis de séjour temporaire, pour une durée minimale de 4 ans.³⁷

Autonomisation

23. À l'intérieur de sa Stratégie de lutte contre la traite humaine 2019-2024, le Canada définit l'objectif poursuivi par le pilier de l'autonomisation (ou habilitation) ainsi : « Ce pilier vise à habiliter les jeunes et autres populations vulnérables à se protéger tout en mettant à l'essai de nouvelles interventions pour soutenir les survivants. »³⁸ Le gouvernement canadien a un site web centralisé³⁹ pour mettre les informations nécessaires pour soutenir les survivantes et les survivants dans les deux langues officielles, soit l'anglais et le français. Il publie aussi un rapport

³⁴ See CANADIAN CENTRE TO END HUMAN TRAFFICKING, Temporary resident permit for victims of human trafficking, 12 August 2020, available at: <https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/temporary-resident-permit-for-victims-of-human-trafficking/> (Last accessed 3 April 2023).

³⁵ See Jimenez, E. (2011). La place de la victime dans la lutte contre la traite des personnes au Canada. *Criminologie*, 44(2), 199-224. <https://doi.org/10.7202/1005797ar>. (Last accessed 3 April 2023).

³⁶ See CANADIAN COUNCIL FOR REFUGEES, Permis de séjour temporaires: limites à la protection des personnes ayant subi la traite, June 2013, available at: <https://ccrweb.ca/files/rapport-permis-sejour-temporaire.pdf> (Last accessed 3 April 2023).

³⁷ See the US policy : <https://www.uscis.gov/humanitarian/victims-of-human-trafficking-and-other-crimes>

³⁸ Cfr. PUBLIC SAFETY CANADA, *National Strategy to Combat Human Trafficking 2019-2024*, 2019, available at: <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrcts/pblctns/2019-ntnl-strtgty-hmn-trffc/index-en.aspx> (Last accessed 30 March 2023).

³⁹ See PUBLIC SAFETY CANADA, Support for victims and survivors, 25 August 2022, available at: <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/cntrng-crm/hmn-trffckng/spprt-vctms-srvrs-en.aspx> (Last accessed 3 April 2023).

chaque année des initiatives prises et soutenues et offre un répertoire des services aux victimes et à toute personne cherchant des services aux victimes.

24. Un organisme peut difficilement à lui seul soutenir la marche vers l'autonomisation des personnes victimes de traite humaine et cela à long terme. Une approche réunissant plusieurs organismes, des coalitions régionales, que ce soit dans le milieu rural et/ou urbain et du soutien financier à long terme aux organismes offrant des services aux victimes serait à mettre de l'avant afin d'éviter que les organismes doivent passer plus de temps à chercher les ressources financières et humaines nécessaires que d'offrir les services. De plus, il est important que les survivantes et les survivants puissent choisir aussi ce qui leur convient dans le processus de guérison et de reprise du contrôle de leur vie, voir leurs droits respectés, afin de ne pas se retrouver dans une situation de perte de contrôle devant les intervenants et les forces policières ou autre.

25. Il y a des défis supplémentaires pour des groupes spécifiques. Les Premières Nations au Canada veulent le respect de leurs cultures et leurs manières de faire. Certaines régions moins populeuses du Canada présentent des défis pour l'accessibilité aux services pour les personnes survivantes. Comme l'affirment ces auteurs : « ... is the importance of supporting trafficked persons in ways that uphold self-determination and human dignity. Importantly, we emphasize that trafficked persons must be able to choose their own pathways to healing, with service providers delivering support and tools. Local and regional collaboration based on these principles serves to redress some of the gaps and barriers, to streamline and coordinate responses, and to develop and provide more comprehensive supports that empower and respect the self-determination of trafficked persons, their families, and communities. »⁴⁰

Recommandations

26. Que le Canada augmente le soutien financier à des initiatives visant l'autonomisation des survivantes et des survivants de la traite humaine portée par des organismes communautaires.

27. Que le Canada collecte et fasse connaître les meilleures pratiques sur l'autonomisation des survivantes et des survivants de la traite en concertation avec les groupes communautaires.

⁴⁰ See Nagy, R., Snooks, G., Quenneville, B., Chen, L., Wiggins, S., Debassige, D., Joudin, K. & Timms, R. (2020). Human Trafficking in Northeastern Ontario: Collaborative Responses. *First Peoples Child & Family Review*, 15(1), 80–104. <https://doi.org/10.7202/1068364ar> (Last accessed 3 April 2023).